



Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive Île-de-France  
Base Nautique Olympique - 3, Route de Torcy  
77360 VAIRES-SUR-MARNE



Gestion administrative : Christine CLAUDE - Tél. : 01 41 87 18 76  
Coordinatrice de la formation : Tatiana MALARD – Tél. : 06 47 51 75 84

Privilégiez le contact par mail : [christine.claude@creps-idf.fr](mailto:christine.claude@creps-idf.fr) ou [tatiana.malard@creps-idf.fr](mailto:tatiana.malard@creps-idf.fr)

## Dossier d'inscription aux tests de sélection du BPJEPS spécialité «Educateur Sportif» mention «Activités Physiques pour Tous»

Formation du 10/10/2022 au 03/10/2023

Sessions de TEP organisées les 02/04/2022 et 07/05/2022 (candidats Parcoursup uniquement)

Entretiens de motivation organisés entre le 9 et le 12/05/2022 uniquement pour les candidats Parcoursup

Tests de sélection organisés les 06 au 08/09/2022 pour tous les candidats hors Parcoursup.

### Modalités d'inscription pour les candidats Parcoursup :

Saisir votre vœu pour cette formation sur la plateforme Parcoursup puis s'inscrire à une des sessions **TEP APT Parcoursup** en ligne sur [www.creps-idf.fr](http://www.creps-idf.fr), compléter le formulaire d'inscription et déposer les documents demandés (en télé-versement sur votre espace personnel). Seuls les candidats ayant constitué un dossier complet seront convoqués aux TEP puis aux entretiens pour les candidats ayant validé l'épreuve technique. Après confirmation de l'admission en formation, vous serez amené à créer une inscription au BPJEPS APT sur laquelle vous pourrez régler les frais d'inscription (25 €+ 175 €). Seuls les candidats boursiers peuvent bénéficier d'une exonération, merci d'adresser votre notification de bourse au CREPS IDF.

### Modalités d'inscription pour les candidats hors Parcoursup :

- S'inscrire aux TEP sur le site de l'Arfa <https://www.arfa-idf.asso.fr/>
- S'inscrire aux tests de sélection en ligne sur [www.creps-idf.fr](http://www.creps-idf.fr), compléter le formulaire d'inscription et déposer les documents demandés (en télé-versement sur votre espace personnel).

**Assurez-vous avant de régler les frais d'inscription de bien détenir les pièces listées ci-dessous et d'être disponible le jour des tests de sélection car les frais administratifs ne sont pas remboursables.**

L'inscription du candidat ne sera effective qu'après validation de toutes les pièces demandées et du règlement des frais d'inscription. Pensez à retourner au CREPS IDF les éléments du dossier complémentaire le jour des tests.

### Pièces justificatives obligatoires à déposer sur le site internet du CREPS IDF via le logiciel d'inscription en ligne

Tout candidat n'ayant pas déposé les documents **le 29 août 2022 (candidats hors Parcoursup)** verra son dossier rejeté.

- Photocopie recto verso de la **carte nationale d'identité** ou du **passport en cours de validité**
- Photocopie de la **carte de séjour** (ou son récépissé) pour les candidats de nationalité étrangère
- Certificat médical** de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités physiques et sportives concernées par la formation (**utiliser le modèle joint**)
- Photocopie du **certificat individuel de participation à la JDC (Journée Défense et Citoyenneté)** pour les candidats de 18 à 25 ans ou de **l'attestation de recensement** si la JDC n'a pas encore été effectuée
- Photocopie du diplôme de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou son équivalent
- 1 photo d'identité (format 4 x 5cm)
- Photocopie des diplômes sportifs ou titres fédéraux obtenus permettant des dispenses et/ou allègements
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile vie privée en cours de validité (à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance habitation ou véhicule)
- Une attestation d'affiliation à la Sécurité sociale valide (la photocopie de la carte Vitale n'est pas recevable)

Le règlement des frais administratifs votés au conseil d'administration, soit **25 € non remboursables** peut être effectué

- par carte bleue via votre inscription en ligne (site sécurisé)



Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive Île-de-France  
Base Nautique Olympique - 3, Route de Torcy  
77360 VAIRES-SUR-MARNE

Gestion administrative : Christine CLAUDE - Tél. : 01 41 87 18 76  
Coordinatrice de la formation : Tatiana MALARD – Tél. : 06 47 51 75 84  
Privilégiez le contact par mail : [christine.claude@creps-idf.fr](mailto:christine.claude@creps-idf.fr) ou  
[tatiana.malard@creps-idf.fr](mailto:tatiana.malard@creps-idf.fr)

## Dossier complémentaire à l'inscription aux tests de sélection du BPJEPS spécialité « Educateur Sportif » mention « Activités Physiques pour Tous »

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

### Vous avez validé vos tests d'exigences préalables ?

- oui  
 non

Si non, précisez la date de la session sur laquelle vous êtes inscrit (e) : .....

### Pièces justificatives à remettre en complément du dossier (au plus tard le jour des tests de sélection)

#### Pour les candidats hors Parcoursup :

- Les documents qui permettent de justifier de votre financement ou de vos démarches en cours :
- Attestation de prise en charge financière

#### Pour tous les candidats :

- La fiche présentant la ou les structures d'accueil potentielles
- Le dossier de présentation du projet professionnel (projet à long, moyen et court terme). Ce dossier sert de support à l'entretien.

### Information importante sur les conditions d'honorabilité permettant l'exercice professionnel notamment au cours de l'alternance :

- Nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants à titre rémunéré ou bénévole, s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits inscrits à l'article L.212-9 du code du sport.

- Nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction ou de suspension de participer à la direction et à l'encadrement en centre de vacances, de loisirs ou de groupements de jeunesse.

- Nul ne peut exercer une fonction à quelque titre que ce soit dans les établissements, services ou lieux de vie et d'accueil régis par le Code de l'action sociale et des familles (ex : accueil collectifs de mineurs), s'il a été condamné définitivement pour crime ou à une peine d'au moins deux mois d'emprisonnement sans sursis pour certains délits.

Les candidats dans une de ces situations ne pourront obtenir leur carte professionnelle et continuer leur cursus de formation.



## Certificat médical

Daté de moins d'un an à la date d'entrée en formation

Exigé pour tout(e) candidat(e) se soumettant aux tests de sélection du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport spécialité « Educateur Sportif » mention « Activités Physiques pour Tous » (BPJEPS APT)

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ Docteur en Médecine,

certifie avoir examiné ce jour, M./Mme/Melle \* \_\_\_\_\_

et avoir constaté qu'il/elle\* ne présente aucune contre-indication à la pratique et à l'enseignement des Activités Physiques pour Tous (BPJEPS APT).

*\* Rayer les mentions inutiles.*

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Cachet du Médecin

Signature du médecin

Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap : la réglementation du diplôme prévoit que le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap.

Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente le(la) candidat(e) vers le dispositif mentionné ci-dessus. Dans ce cas, le candidat doit prendre contact avec le référent handicap de la DRJSCS de son lieu de résidence.

## Attestation de prise en charge financière

### Candidats salariés ou adhérents d'une association sportive

*Ce document est à remettre au CREPS IDF avant le démarrage de la formation*

#### Responsable de la structure

Je soussigné(e), (Nom - prénom) .....

Fonction : .....

Nom de la structure : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. domicile : ..... Courriel : .....

Atteste que M., Mme : .....

candidat(e) aux tests de sélection permettant l'entrée en formation au BPJEPS spécialité « Educateur Sportif » mention « Activités Physiques pour Tous », dispensée au CREPS Île-de-France du 10/10/2022 au 03/10/2023

#### sera pris en charge :

Intégralement pour une durée de 615 heures (les 630h en structure ne sont pas facturables) - hors allègement ou renforcement prescrit à la suite du positionnement.

Partiellement à hauteur de ..... heures à 11 €\* = ..... €

par  La structure sur ses fonds propres

un OPCO : nom de l'OPCO : .....

Via un contrat d'apprentissage - 8 700 €\* sur la base d'un contrat de 12 mois

Via un contrat de professionnalisation - 6 765 €\*

Via une reconversion Pro A ou développement de compétence (ex période de professionnalisation) - 6 765 €\*

**\*tarif voté en conseil d'administration du CREPS IDF susceptible de modification. Tarif modifiable en fonction du volume horaire prescrit et de la durée du contrat d'apprentissage**

Une convention financière sera établie d'après les renseignements fournis et envoyée à la structure pour **visa après le positionnement du candidat**. Cette convention sera nécessaire pour établir le dossier de demande de participation aux frais de formation auprès de l'OPCO dont dépend la structure, Un exemplaire sera retourné au CREPS IDF.

Fait pour valoir ce que de droit  
**Le responsable de la structure**

Nom et prénom : .....

À \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature du responsable

Cachet de la structure

# Structure d'alternance/stage ou d'apprentissage envisagée

Ce document est à remettre au plus tard le jour des tests de sélection

Renseigner et faire viser par le responsable de la structure ou entreprise d'accueil.

Sous convention de stage, plusieurs structures peuvent être envisagées, compléter une fiche pour chacune.

Nom et prénom du candidat : .....

## 1 – Modalités d'alternance

La structure envisage l'alternance via :

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> une convention de stage    | <input type="checkbox"/> un contrat de professionnalisation |
| <input type="checkbox"/> un contrat d'apprentissage | <input type="checkbox"/> une reconversion Pro-A*            |
- \* (ex période de professionnalisation)

## 2 – La structure d'alternance

Dénomination et statut : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Tél. : ..... Courriel : .....

Domaine d'activité principale: .....

Nom et prénom du responsable de la structure : .....

Fonction : .....

Tél. : ..... Courriel : .....

## 3 – Le tuteur ou maître d'apprentissage envisagé

Nom et prénom : .....

Tél. : ..... Courriel : .....

Diplôme sportif en lien avec le métier (joindre copie) : .....

Fonction au sein de la structure : .....

Expérience d'enseignement dans la discipline : .....

## 4 – Domaine d'activité du stagiaire

Lieu(x) d'intervention : .....

Familles d'activité	Préciser le volume horaire proposé sur l'année de formation	Préciser le public : enfants, ados, adultes, seniors
AJS (Activité et Jeux Sportifs) ≈ 200		
APEC (Activité Physique d'Entretien Corporel) ≈ 200		
APEN (activité Physique en Espace Naturel) ≈ 200		

Accord sur le principe de l'accueil envisagé du stagiaire

**Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis**

À \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Visa du responsable

Signature du tuteur envisagé

Cachet de la structure

## Note aux candidats pour l'entrée en formation BPJEPS APT

### LES TEP :

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire de valider les tests d'Exigences préalables pour pouvoir entrer en formation. Ces tests, indépendants des tests de sélection des organismes de formation, consistent à vérifier que les candidats ont le niveau de pratique suffisant pour pouvoir suivre une formation.

Pour les candidats hors Parcoursup : inscription obligatoire aux TEP sur le site de l'ARFA :

<http://tepenligne.arfa-idf.asso.fr/>.

Pour les candidats Parcoursup : inscription sur le site internet du CREPS IDF dès formulation du vœu de formation sur la plateforme Parcoursup. Seuls les candidats inscrits sur Parcoursup **et** sur une « session TEP APT PARCOURSUP » sur la plateforme du CREPS IDF pourront être convoqués aux TEP.

### L'ALTERNANCE :

Pour bien comprendre l'esprit du BPJEPS APT et ses domaines d'intervention sur le plan professionnel, il vous faudra tenir compte des caractéristiques suivantes :

#### 1) Le contenu du diplôme avec ses familles d'activités

Le diplôme BPJEPS APT permet d'acquérir des compétences pour **initier et faire découvrir une multitude d'activités**. Nous ne sommes pas en présence d'un diplôme dirigé vers une seule pratique (Basket, volley, foot, ...) : TRES IMPORTANT A COMPRENDRE ! En effet, **les familles d'activités** sont réparties autour de 3 familles et destinées à tous publics.

- **1<sup>ère</sup> famille, L'APEC** : **Activité Physique d'Entretien Corporel** (≈200h) (muscultation/fitness/danse/souplesse) idéalement dans une structure associative qui propose des cours « multigym » pour du public adulte/sénior

- **2<sup>ème</sup> famille, l'AJS** : **Activité et Jeux et Sportifs** (≈ 200h) (multi activités comme des jeux collectifs, des jeux de raquettes, des jeux d'opposition) mais PAS UNE SEULE ACTIVITE, idéalement dans une collectivité territoriale, mairie, service des sports, établissement scolaire...avec du public enfant (primaire)

- **3<sup>ème</sup> famille, L'APEN** : **Activité Physique en Espace Naturel** (≈ 150h) idéalement dans une structure associative avec du public adulte/sénior

#### 2) Les publics

Tous les publics (sauf public avec des handicaps ou pathologies – seniors en perte d'autonomie) sont concernés, de tout âge, de la petite enfance aux seniors, et notamment le public d'âge scolaire. Pour obtenir votre diplôme il vous faudra montrer vos compétences pédagogiques en encadrant ces publics.

**Les certifications pour l'obtention du diplôme seront organisées autour de tous ces publics.**

#### 3) La ou les structures d'alternance à rechercher.

Pour votre alternance il vous faudra trouver des stages non rémunérés (ou un contrat d'alternance) dans des structures adaptées aux activités multisports. Préférez les clubs omnisports, les associations

d'éducation physique de gymnastique volontaire. Les mairies pourront vous diriger et vous conseiller dans vos recherches.

N'hésitez pas à rentrer en contact avec le service des sports d'une mairie.

#### **4) Le ou les tuteurs.**

Le ou les tuteurs doivent être titulaires d'un diplôme de niveau 4 minimum dans le champ d'application du sport : (BPJEPS, licence Staps, professeur des écoles .....).

Un diplôme fédéral n'est pas reconnu par le Ministère chargé des Sports.

**Et surtout n'oubliez pas qu'il faut s'y prendre dès maintenant !**

**Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive Ile-de-France**  
1, rue du Docteur Le Savoureux - 92291 Châtenay-Malabry cedex - tél. : 01 41 87 20 30  
formation@creps-idf.fr [www.creps-idf.fr](http://www.creps-idf.fr)